



Richard Potvin
Collaboration spéciale*

Au volant AVEC LES AMBASSADEURS DE LA ROUTE

La conduite préventive

À titre de conducteur professionnel, je considère que la conduite préventive commence d'abord par le respect de tous les usagers de la route.

Je pense ici aux piétons, aux enfants, aux cyclistes, aux motocyclistes, aux automobilistes et à mes confrères chauffeurs de camions. « La route ça se partage! », voilà une priorité que l'industrie du camionnage met de l'avant depuis plusieurs années.

Le chauffeur professionnel est soucieux de sa forme physique et mentale et, surtout, ne doit pas être sous l'influence de l'alcool, de stupéfiants ou de médicaments qui pourraient affecter son jugement.

La conduite préventive est une attitude sécuritaire quotidienne que tout chauffeur professionnel respecte. Ceci exige d'être toujours dans la légalité par rapport aux heures de conduite et de repos car une erreur peut vite devenir une catastrophe et, ainsi, ternir l'image de notre industrie sans oublier celle de notre employeur qui peut perdre rapidement la cote de sécurité de son dossier. Alors pour mettre les chances de notre côté, au début de notre quart de travail, notre premier rôle consiste à faire une bonne vérification et à ne jamais prendre la route avec un équipement qui montre une déféctuosité, qu'elle soit mineure ou majeure. Nous devons respecter la signalisation et les limites de vitesse, surtout aux approches des travaux routiers où la vitesse et la configuration des voies peuvent varier.

Passionné de la route, le chauffeur doit prévoir à l'avance les problèmes

qui peuvent survenir devant lui et être capable d'y faire face. Pour cela, il doit toujours garder une distance raisonnable avec le véhicule qui le précède selon la température et la circulation et toujours regarder le plus loin possible pour anticiper les obstacles tel un accident au loin ou un feu de circulation qui va changer. Il faut donc avoir le contrôle de notre équipement. Il ne faut pas rouler avec un véhicule en surcharge. Nous ne devons pas prendre pour acquis que les

Gardez toujours une distance raisonnable avec le véhicule qui vous précède.



personnes partageant la route avec nous connaissent nos angles morts lors d'une manœuvre de dépassement et surtout lorsque nous reculons, alors nous devons être très vigilants.

Le chauffeur doit réduire sa vitesse AVANT de négocier une courbe de façon à toujours demeurer « sur la tire » (entre 1 100 et 1 200 rpm) à l'intérieur de la courbe. Il faut absolument éviter de freiner dans la courbe, de manière à réduire le risque d'une perte de contrôle ou même un renversement.

Le frein moteur (Jacob) doit aussi être utilisé uniquement dans des endroits propices, soit les régions montagneuses. Il n'y a aucune raison de l'utiliser dans le centre-ville. Un système d'échappement

défectueux ou non conforme accentue l'effet sonore du frein moteur et a un effet négatif sur l'image de l'industrie. C'est pour cela qu'il est important de 1) éteindre son frein moteur en terrain plat et 2) de faire réparer ou remplacer un échappement défectueux.

En cette saison hivernale, un chauffeur professionnel doit s'assurer de faire déneiger correctement le toit de ses véhicules. Imaginez l'automobiliste qui vous suit recevoir une plaque de glace sur son pare-brise. Cela pourrait occasionner des blessures graves et même la mort. Il n'y a aucune chance à prendre! D'ailleurs, le Code de la sécurité routière impose une amende de 60 \$ à 100 \$ à un chauffeur qui laisse se détacher de la neige ou de la glace de son véhicule.

Les responsabilités d'un chauffeur ne se limitent pas seulement à conduire prudemment, il doit aussi s'assurer que les biens soient livrés dans les délais demandés. Il doit également penser que son comportement sur la route peut ternir ou améliorer l'image de l'ensemble des chauffeurs de camions.

Preuve à l'appui, les chauffeurs professionnels existent. Les bilans routiers rapportent que les ensembles tracteur/semi-remorque sont impliqués dans moins de 3% de tous les accidents routiers et que dans 70% des accidents enregistrés impliquant les camions, les chauffeurs n'avaient rien à se reprocher.

Alors, pensez SÉCURITÉ!

Bonne route et surtout, soyez professionnel!

**Richard Potvin est chauffeur-formateur chez Sobey's Québec et est membre de l'équipe 2003-2005 des Ambassadeurs de la route de l'Association du camionnage du Québec.*